



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

GONFLE ET REPARE

Publié le 15/11/2010 - Ver. n. 2 du 20-09-2013

1 / 12

Satisfait le Règlement (EC) N. 453/2010 du 20 Mai 2010

SECTION1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: **GONFLE ET REPARE**

Code des commerces: 1100 – 1150 – 1200 – 1300 – 1400 – 1500

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

GONFLE ET REPARE

Secteurs d'utilisation:

Ménages privés (= public général = consommateurs)[SU21]

Catégorie de produit:

Produits d'entretien automobile

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Super Help srl - Via V.Veneto, 11 - 21100 Varese (VA) - Italy Tel. + 39 347/4650120 Fax +39 0331/953178

Email: info@super-help.com – Web: www.super-help.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centro Antiveleni Ospedale Niguarda (MI) - 0266101029 24 ore su 24

SECTION2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

GHS02

Code(s) des classes et catégories de danger:

Flam. Aerosol 1,

Code(s) des mentions de danger:

H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

Aérosol qui s'enflamme facilement, même à basse température, risque d'incendie

L'inhalation répétée des vapeurs peut provoquer la somnolence et les vertiges.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Les récipients d'aérosols surchauffés éclatent et peuvent être projetés à une distance avec la violence et peuvent être vérifiés un mécanisme dangereux de la diffusion du feu.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

GONFLE ET REPARÉ

Publié le 15/11/2010 - Ver. n. 2 du 20-09-2013

2 / 12

Satisfait le Règlement (EC) N. 453/2010 du 20 Mai 2010

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:
GHS02, - Danger



Code(s) des mentions de danger:
H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

Mentions de mise en garde:

Prévention

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Stockage

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Récipient sous pression. - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Hydrocarbures irrilevantes, C3-4 contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (n° EINECS 203-450-8).

3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Hydrocarbures en C3-4 contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (n° EINECS 203-450-8).

Substance	Concentration	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
Hydrocarbures en C3-4	> 30 <= 50%	F+; R12 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	649-199-00-1	68476-40-4	270-681-9	01- 2119486557 -22
éthylène-glycol	> 1 <= 5 %	Xn; R22 Acute Tox. 4, H302	603-027-00-1	107-21-1	203-473-3	01- 2119456816 -28



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

GONFLE ET REPARE

Publié le 15/11/2010 - Ver. n. 2 du 20-09-2013

3 / 12

Satisfait le Règlement (EC) N. 453/2010 du 20 Mai 2010

Substance	Concentration	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
ammoniac, solution aqueuse	> 0,1 <= 1%	C;R34 N; R50 Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400	007-001-01-2	1336-21-6	215-647-6	01- 2119488776 -14
Lauryldiméthylamine Oxide	> 0,1 <= 1%	Xn: R22 Xi; R38 Xi R41 N;R50 Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2 H411		1643-20-5	216-700-6	
Amine Oxide	> 0,1 <= 1%	Xn; R22 Xi;R38 Xi, R41 N;R50 Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2 H411		3332-27-2	222-059-3	01- 2119949262 -37

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur):

Laver immédiatement avec l'eau courante abondante

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement et abondamment avec l'eau courante, aux paupières ouvertes, dans l'ordre au moins 10 minutes ;

Ingestion:

Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour les symptômes et les effets dus aux substances se référer à le paragraphe 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

Eau vaporisée - CO2 ou extincteur a poudre.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau directs

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les récipients d'aérosols surchauffés éclatent et peuvent être projetés à une distance avec la violence et peuvent être



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

GONFLE ET REPARÉ

Publié le 15/11/2010 - Ver. n. 2 du 20-09-2013

4 / 12

Satisfait le Règlement (EC) N. 453/2010 du 20 Mai 2010

vérifient un mécanisme dangereux de la diffusion du feu.

Produit sous pression dans le récipient métallique hermétique (barres maximum d'essai de pression 15). Pour refroidir les récipients avec de l'eau nebulisée essayant de les enlever du feu. Les récipients d'aérosols surchauffés éclatent et peut venir projeté à la distance avec la violence (protéger la tête avec un casque emergency).

5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

SECTION6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer

Enlever de la zone environnante se rappelant que les probables chauffages pourraient projeter la bouteille à une distance remarquable

Mettre gants (PVC, butyl caoutchou, neoprene ou similaires) et vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Donné à l'herméticité de la bouteille d'aérosol, il est quelque peu improbable que puisse être le rejet considérable.

Cependant au cas où un certain récipient supportait tel endommager pour provoquer une perte, isoler la bouteille dans l'issue la portant à l'air ouvert ou la couvrant de matériel inerte et non combustible (es. le sable, la terre, la vermiculite) et ayant l'astuce évitent chaque foyer d'allumage qui pourrait impliquer un risque d'incendie sérieux.

Mettre gants (PVC, butyl caoutchou, neoprene ou similaires) et vêtements protecteurs.

Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.

Prédisposer une ventilation suffisante.

Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes.

Informeer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

SECTION7. Manipulation et stockage



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

GONFLE ET REPARÉ

Publié le 15/11/2010 - Ver. n. 2 du 20-09-2013

5 / 12

Satisfait le Règlement (EC) N. 453/2010 du 20 Mai 2010

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact et l'inhalation des vapeurs . Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.

Pendant le travail ne pas fumer.

Les vapeurs sont plus lourdes d'air et peuvent être écartées sur la terre et formant les mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la formation des concentrations inflammables ou explosives dans l'air.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Pas trou ou brûlure pas même après l'utilisation. Pas jet sur des flammes ou des corps incandescents. Employer dans les zones suffisamment aérées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.

Récipient sous pression. Conserver dans les endroits aérés, dans les paquets originaux, protégés contre des sources de chaleur et contre les faisceaux solaires. Conserver dans les endroits aérés.

Maintenir lointain des flammes, de l'étincelle et des sources libres de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil. Maintenir lointain des flammes, de l'étincelle. Éviter les décharges d'électricité statique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ménages privés (= public général = consommateurs):

- Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes libres
- Ne pas utiliser sur des surfaces chaudes ou exposées aux rayons solaires
- Ne pas respirer les aérosols/les vapeurs
- Éviter le contact avec les yeux, la peau, les vêtements
- Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation
- Ne pas utiliser dans des espaces confinés et/ou limités
- Éviter l'utilisation excessive du produit qui peut provoquer des accumulations de gaz inflammables dans l'air
- Utiliser à une distance de 20 cm de la surface à traiter pour prévenir dispersion dans l'air
- Spray pour de brèves intervalles, et s'assurez que la ventilation soit bonne après usage

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Relativement aux substances contenues:

Hydrocarbures en C3-4:

TLV-TWA: 1000 ppm (ACGIH 2010)

MAK: 1000 ppm 2400 mg/m³

Classe de limitation des taux les plus élevés: II(4)

Classe de substances pouvant présenter un risque pendant la grossesse: D (DFG 2008)

éthylène-glycol:

TLV-STEL: 100 mg/m³ (ACGIH 2013)

A4 (non classifiable comme carcinogène humaine) (ACGIH 2005)

MAK: 10 ppm, 26 mg/m³

Classe de limitation des taux les plus élevés: I(2)

Classe de substances pouvant présenter un risque pendant la grossesse: C (DFG 2005)

ammoniac, solution aqueuse:

TLV-TWA: 25 ppm - 17 mg/m³ (pour NH₃, ACGIH 2005)

TLV-STEL: 35 ppm - 24 mg/m³ (pour NH₃, ACGIH 2005)

MAK: 20 ppm - 14 mg/m³

Classe de limitation des taux les plus élevés: I(2)

Classe de substances pouvant présenter un risque pendant la grossesse: C (DFG 2005)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

GONFLE ET REPARÉ

Publié le 15/11/2010 - Ver. n. 2 du 20-09-2013

6 / 12

Satisfait le Règlement (EC) N. 453/2010 du 20 Mai 2010

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés:

Ménages privés (= public général = consommateurs):

Opérer dans un endroit bien ventilé et équipé de dispositifs de ventilation. Ne pas utiliser sur des surfaces chaudes ou exposées à les rayons solaires pour éviter l'évaporation rapide du produit. Utiliser un équipement de protection (voir ci-dessous).

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage

Pendant la manipulation du produit pur employer les verres de sécurité (EN 166).

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

ii) Divers

Eviter le contact direct avec la peau.

Utiliser les vêtements de préférence non-statiques de coton

c) Protection respiratoire

Employer dans suffisamment bien aéré ambiant, ne pas inhaler le produit.

d) Risques thermiques

Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	liquide blanc sous pression	VISUEL
Odeur	ammoniacal	ORGANOLEPTIQUE
Seuil olfactif	non déterminé	
pH	pas pertinent	PH-MÈTRE
Point de fusion/point de congélation	< - 100 °C (gaz propulseur)	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> -42 °C (gaz propulseur)	
Point d'éclair;	< -80 °C (gaz propulseur)	
Taux d'évaporation	non déterminé	
Inflammabilité (solide, gaz)	pas pertinent	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	LEL 1,8 % (vol); UEL 9,5 % (vol)	
Pression de vapeur	5,5 bar	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

GONFLE ET REPARÉ

Publié le 15/11/2010 - Ver. n. 2 du 20-09-2013

7 / 12

Satisfait le Règlement (EC) N. 453/2010 du 20 Mai 2010

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Densité de vapeur	> 2 (gaz propulseur)	
Densité relative	0,64 – 0,69 kg/l	
Solubilité	dans l'eau	
Solubilité dans l'eau	complete	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité	> 400 °C	
Température de décomposition	non déterminé	
Viscosité	non déterminé	
Propriétés explosives	non déterminé	
Propriétés comburantes	non déterminé	
Volume de récipient	110 – 140 – 210 – 270 – 405 – 520 – 650 ml	ISO 90-3:2000
Volume du produit	75 – 100 – 150 – 200 – 300 – 400 – 500 ml	ISO 90-3:2000
Pression à 20 °C	5,5 bar	
Pression de déformation	16,5 bar	MANOMÈTRE
Pression d'éclatement du réservoir	18 bar	MANOMÈTRE
Point d'éclair de la phase liquide	pas inflammable	
Inflammabilité de propulseur	< 0 °C	

9.2. Autres informations

Aucunes données disponibles.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Relativement aux substances contenues:

éthylène-glycol:

Lors de sa combustion, il se forme des gaz toxiques. Réagit avec les oxydants forts et les bases fortes.

ammoniac, solution aqueuse:

Réagit avec de nombreux métaux et leurs sels en formant des composés explosifs. Attaque un grand nombre de métaux en formant un gaz inflammable/explosif (HYDROGENE - voir ICSC 0001). La solution dans l'eau est une base forte, elle réagit violemment avec les acides.

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Éviter le chauffage du produit, pourrait éclater.

Éviter le contact avec les substances brûlantes. Le produit peut être enflammé. chaleur, les flammes nues, des étincelles ou des surfaces chaudes.

Éviter les décharges d'électricité statique.

Le produit d'aérosol est stable pendant une période avancée de 36 mois et en conditions normales du stockage ne peut pas se produire des réactions dangereuses parce que le récipient est jugé presque hermétique.

Afin d'éviter que le métal du récipient ne se détériore, prise lointaine des produits à la réaction acide ou de base.

Attention à la chaleur dans les températures avancées à 50°C peut causer une augmentation de la pression à l'intérieur



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

GONFLE ET REPARÉ

Publié le 15/11/2010 - Ver. n. 2 du 20-09-2013

8 / 12

Satisfait le Règlement (EC) N. 453/2010 du 20 Mai 2010

de du récipient et peut arriver à la déformation de la bouteille jusqu'à l'explosion.

10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec des acides minéraux oxydants, peroxydes organiques, peroxydes organiques de l'eau.

Il peut s'enflammer pour entrer en contact avec des acides minéraux oxydants, les nitrures organiques, les peroxydes et les peroxydes de l'eau, agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

ATE(mix) oral = 168.816,3 mg/kg

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(b) corrosion / irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(c) lésions oculaires graves / irritation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(j) danger d'aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Relativement aux substances contenues:

Hydrocarbures en C3-4:

VOIES D'EXPOSITION: La substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation.

RISQUE D'INHALATION: En s'échappant de son contenant, ce liquide s'évapore très vite provoquant une sursaturation de l'air avec de sérieux risques d'asphyxie à l'intérieur d'un espace confiné.

EFFETS DES EXPOSITIONS DE COURTE DUREE: L'évaporation rapide du liquide peut provoquer des gelures. La substance peut avoir des effets sur le système nerveux central.

RISQUES/SYMPTOMES AIGUS

INHALATION Somnolence. Perte de conscience.

PEAU LORS DU CONTACT AVEC LE LIQUIDE: GELURES.

YEUX LORS DU CONTACT AVEC LE LIQUIDE: GELURES.

N O T E S Une concentration élevée dans l'air provoque un déficit en oxygène avec un risque de perte de conscience ou de mort.

éthylène-glycol:

VOIES D'EXPOSITION: La substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation et à travers la peau.

RISQUE D'INHALATION: Une contamination dangereuse de l'air est lentement atteinte lors de l'évaporation de cette substance à 20 °C.

EFFETS DES EXPOSITIONS DE COURTE DUREE: La substance est irritante pour les yeux, et les voies



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

GONFLE ET REPARÉ

Publié le 15/11/2010 - Ver. n. 2 du 20-09-2013

9 / 12

Satisfait le Règlement (EC) N. 453/2010 du 20 Mai 2010

respiratoires. La substance peut avoir des effets sur les reins et le système nerveux central, entraînant une défaillance rénale et des lésions cérébrales. L'exposition peut provoquer une diminution de conscience.

EFFETS DES EXPOSITIONS PROLONGÉES OU REPETÉES: La substance peut avoir des effets sur le système nerveux central et les yeux.

RISQUES/SYMPTOMES AIGUS

INHALATION Toux. Vertiges. Maux de tête.

PEAU Peau sèche.

YEUX Rougeur. Douleur.

INGESTION Douleurs abdominales. Affaiblissement. Nausées. Perte de conscience. Vomissements.

N O T E S Les valeurs limites d'exposition professionnelle applicables ne doivent être dépassées à aucun moment pendant le travail.

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5840

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2000

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 5

ammoniac, solution aqueuse:

VOIES D'EXPOSITION: La substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation de ses vapeurs ou de son aérosol et par ingestion.

RISQUE D'INHALATION: Une contamination dangereuse de l'air est très rapidement atteinte lors de l'évaporation de cette substance à 20°C.

EFFETS DES EXPOSITIONS DE COURTE DURÉE: La substance est corrosive pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. Corrosive par ingestion également. L'inhalation de concentrations élevées de vapeur peut causer un oedème laryngé, une inflammation des voies respiratoires et une pneumonie. Les effets peuvent être retardés.

EFFETS DES EXPOSITIONS PROLONGÉES OU REPETÉES: Risque d'atteinte pulmonaire lors d'une exposition répétée ou prolongée à la vapeur ou à l'aérosol.

RISQUES/SYMPTOMES AIGUS

INHALATION Sensation de brûlure. Toux. Respiration difficile. Essoufflement. Mal de gorge.

PEAU Corrosif. Rougeur. Sérieuses brûlures cutanées. Douleur. Ampoules.

YEUX Corrosif. Rougeur. Douleur. Troubles de la vue. Brûlures profondes graves.

INGESTION Corrosif. Crampes abdominales. Douleurs abdominales. Mal de gorge. Vomissements. (Suite, voir Inhalation).

N O T E S La vapeur d'ammoniac est inflammable et explosive sous certaines conditions. Garder à l'esprit que du gaz ammoniac est dégagé à partir des solutions d'ammoniac. Suivant le niveau de l'exposition, une surveillance médicale périodique est recommandée. Ne PAS remplir complètement les bouteilles avec la substance; des solutions fortes peuvent libérer de la pression. Desserrer les capuchons avec soin.

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 350

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 2000

Amine Oxide

Contact avec la peau: irritant

Contact avec les yeux: irritant, risque des graves dommages

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 3600

SECTION 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Relativement aux substances contenues:

Hydrocarbures en C3-4:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

- LC50 Daphnia magna, 48h = 14,22 mg/l (butane)

ammoniac, solution aqueuse:

La substance est très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour les poissons

- CL50 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 96h: 0,53 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

GONFLE ET REPARÉ

Publié le 15/11/2010 - Ver. n. 2 du 20-09-2013

10 / 12

Satisfait le Règlement (EC) N. 453/2010 du 20 Mai 2010

- CE50 Daphnia magna, 24h: 1,16 mg/l

Amine Oxide

Toxicité pour les poissons

- LC50 (poissons): 1,5 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

- EC50 (Daphnia magna, 48h): 46 mg/l

Toxicité pour les algues

- EC50 (Scenedesmus subspicatus, 72h): 110 mg/l

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Relativement aux substances contenues:

Amine Oxide

Biodegradabilité 100%

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Relativement aux substances contenues:

Hydrocarbures en C3-4:

1,09 à 2,80 log Pow (gaz de pétrole liquéfié)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucunes données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n ° 1907/2006, Annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le résiduel doit être débarrassé à l'égard des normes imposées livrant les récipients vides à une société autorisée et équipé afin de manipuler en sécurité les récipients pressurisés contenant les liquides résiduels et les gaz inflammables. Le récipient vide chauffé à la température plus de 70 °C peut éclater
Récupérer si possible. Actionner en accord aux dispositions locales et nationales en vigueur.

SECTION 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

1950

ADR exemption parce que en conformité avec les caractéristiques suivantes:

Emballages combinés: emballage intérieur 1 L colis 30 Kg

Emballage intérieurs placés sur des bacs à housse rétractable outer extensible: emballage intérieur 1 L colis 20 Kg



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

GONFLE ET REPARE

Publié le 15/11/2010 - Ver. n. 2 du 20-09-2013

11 / 12

Satisfait le Règlement (EC) N. 453/2010 du 20 Mai 2010

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

AEROSOL inflammables

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2

Étiquette de danger: 2.1

Code de restriction dans tunnel : D

Quantités limitées : 1 L

EmS : F-D, S-U

14.4. Groupe d'emballage

--

14.5. Dangers pour l'environnement

Le produit ne présente pas un danger pour l'environnement

Agent polluant marin: Pas

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes données disponibles.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

On ne prévoit pas de transport en vrac

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 96/82/CE (Seveso), annexe I, partie 2: catégorie 8

Règlement 2006/1907/CE (REACH), Règlement 2008/1272/CE (CLP), Règlement 2009/790/CE.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas fait une évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16. Autres informations

16.1. Autres informations

Description des mentions de danger exposé au point 3

R12 = Gaz extrêmement inflammable.

R22 = Nocif en cas d'ingestion

R34 = Provoque des brûlures

R38 = Provoque une irritation cutanée.

R41 = Provoque des lésions oculaires graves.

R50 = Très toxique pour les organismes aquatiques.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

GONFLE ET REPARE

Publié le 15/11/2010 - Ver. n. 2 du 20-09-2013

12 / 12

Satisfait le Règlement (EC) N. 453/2010 du 20 Mai 2010

Description du mentions de danger exposé au point 3

H220 = Gaz extrêmement inflammable.

H280 = Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H314 = Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H318 = Provoque des lésions oculaires graves.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

Principales références normatives :

29ème adaptation de la directive 67/548/CEE

Directive 1999/45/CE

Directive 2001/60/CE

Règlement 1272/2008/CE

Règlement 2010/453/CE

*** Cet onglet annule et remplace toute édition précédente.